



Avenant N° 1

à la Convention de Co-Maîtrise d'ouvrage N° 15-015 en cours établie entre le Département et la Commune de LANUEJOLS portant sur la tranche 3 de la traversée d'agglomération sur la RD263

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 8 (modalités de la participation départementale aux travaux) de la convention n°15-015.

La convention initiale est ainsi modifiée :

Article 1 :

Conformément à la délibération n°96 prise lors de la commission permanente du 5 février 2015, la participation déjà votée du Département s'établit à 141 042,00€ selon l'article 8 de la convention initiale :

Sur la base d'un coût global éligible de l'opération fixé à 257 490,00€ H.T, la participation départementale sur la tranche 3 est fixée à 141 042,00€ se décomposant comme suit :

Chaussée : $109\,700,00\text{€} \times 100\% = 109\,700,00\text{€}$
Réseau pluvial : $5\,275,00\text{€} \times 40\% = 2\,110,00\text{€}$
Trottoirs : $437\text{ml} \times 36\text{€} = 15\,732,00\text{€}$
Ingénierie : $22\,500,00\text{€} \times 60\% = 13\,500,00\text{€}$

Article 2 :

A la demande des services du Département, des évolutions techniques s'avèrent nécessaires, augmentant ainsi le coût de l'opération.

L'article 8 de la convention n°15-015 est ainsi modifié :

Sur la base d'un coût global éligible de l'opération fixé à 374 817,15€ H.T, la participation départementale sur la tranche 3 est fixée à 259 432,00€ se décomposant comme suit :

MD

Chaussée : 219 726,00€ x 100% = 219 726,00€

Réseau pluvial : 16 690,00€ x 40% = 6 676,00€

Trottoirs : 438ml x 36€ = 15 768,00€

Plateau : 10 540,00€ x 30% = 3 162,00€

Ingénierie : 23 500,00€ x 60% = 14 100,00€

L'aide départementale passe ainsi de 141 042,00€ à 259 432,00€ soit une différence de 118 390,00€.

Article 3 :

Les autres clauses de la convention n° 15-015 sont inchangées.

Fait à LANUEJOLS, le 27. 01. 2017
Le Maître d'Ouvrage Désigné

Fait à Nîmes, le 20 JAN. 2017
Monsieur le Président
Du Conseil Départemental du Gard



Pour le président du Conseil Départemental du Gard
et par Délégation
Le vice-président

Olivier GAILLARD

JD